

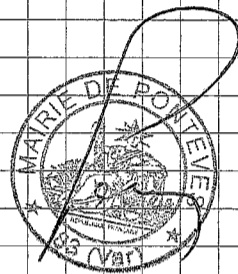
Modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme

Conformément à la délibération 2024/09/02 du 12 juin 2024 relative à la prescription, l'information et la définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme, le dossier est mis à disposition du 11/09/2024 au 11/10/2024 de 9h à 12h le mardi 11/09/2024 et le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le registre est à la disposition du public désireux de faire part de ses commentaires et remarques.

A Pontevès, le 11/09/2024 à 9h00

Le Maire, Frank Pignizzi



Le 12 septembre 2024

Bonjour,

Nous sommes un couple d'éleveurs installés ensemble à Pontevès en société (GAEC de l'Arbe), nous nous permettons de vous contacter au sujet de la destination d'un bâtiment situé sur la commune de Pontevès au lieu-dit "les plaines de Farcibert" (parcelle n° 180). Nous avons acquis cette parcelle via la SAFER en 2022. Sur cette parcelle sont présents 2 bâtiments: une ancienne bergerie et un bâtiment récent construit par les précédents propriétaires destiné à être une distillerie. C'est ce dernier bâtiment que nous voudrions transformer en habitation et siège d'exploitation. Une partie du bâtiment est déjà fermée, avec ouvertures et menuiseries et dispose d'une installation solaire avec parc de batteries permettant la fourniture en électricité et une habitation. Le forage présent est déjà alimenté par cette installation. Les deux bâtiments ont donc l'eau de ce forage et l'électricité.

Lors de l'élaboration du PLU de la commune, nous n'étions pas encore propriétaire de ce bien et n'avons donc pas pu formuler

de requête en vue d'un éventuel changement de destination de ce bien. Nous venons donc vers vous pour voir si un changement de destination est envisageable à cette occasion ou si toute autre démarche est possible.

Nous sommes actuellement victimes d'un bémol que le propriétaire va à court terme récupérer pour y effectuer d'importants travaux. Si on pouvait transformer ce bâtiment et nous y installer, ça nous rapprocherait des autres bâtiments de l'exploitation (bergeries et hangars) que nous louons à bail et qui ne dispose ni de logement ni de bureau pour l'exploitation. Les derniers sont situés au 2705 chemin de Forc Amphoux, quartier Font Frege. En tant que éleveurs, nous devons souvent aller en bergerie de jour comme de nuit notamment lors des mises bas. Elle présente, même relative (quelques centaines de mètres), nous évitait de longs déplacements et faciliterait le travail. Le bâtiment est par ailleurs sur un ensemble de parcelles de l'exploitation formant un îlot de plus de 9ha. Nous avons déjà subi sur cet îlot une attaque de loup, être sur place permettrait une meilleure protection et la valorisation de ces pâturages. L'ancienne bergerie située sur la même parcelle que la "distillerie" est à 50m de celle-ci et pourrait en partie retrouver sa vocation.

Il n'y a par ailleurs, pas de bien immobilier disponible plus proche des bergeries principales. Utiliser un bâtiment existant nous paraît aussi pertinent plutôt que d'en construire un nouveau.

Nous sommes aussi très attachés au caractère agricole de la plaine de Penneves. Nous souhaitons simplement continuer à y vivre et à y travailler.

Nous nous tenons évidemment à votre disposition pour tout renseignements supplémentaires et vous remercions de prendre en compte cette demande.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments
les meilleurs -

RHODES Jane doug

Rhodes

Vial Blaise

~~Blaise~~